

ANNEXE 4 : LIMITATION DU NOMBRE DES RASETEURS EN PISTE

CATEGORIES DE PISTE

	B	C	D	E
Alès	Beucaire	Aigues-Vives	Aramon	Alleins
Arles	Le Grau Du Roi	Aimargues	Baillargues	Aubais
Béziers	Méjanès	Barbentane	Bouillargues	Aureille
Istres	Les Saintes Maries De La Mer	Bellegarde	Beauvoisin	Bézouze
Lunel	Palavas	Castries	Cabannes	Caissargues
Nîmes	Vauvert	Cavaillon	Eyguières	Clarensac
Châteaurenard		Eyragues	Fourques	Codognan
		Fontvieille	Frontignan	Entressen
		Fos Sur Mer	Graveson	Gaillargues Le Mtx
		La Grande Motte	Jonquières St Vincent	Gallician-Vauvert
		Lansargues	Le Cailar	Garons
		Lattes	Plan d'Orgon	Générac
		Le Crès	Lunel-Viel	Laudun
		Marsillargues	Manduel	Moussac
		Mauguio	Marguerittes	Mudaison
		Montfrin	Maussane Les Alpilles	Orgon
		Mouriès	Milhaud	Pélessanne
		Noves	Paluds De Noves	Rodhilan
		Pérols	Pernes Les Fontaines	Roquemaure
		Port Saint Louis	Portiragnes	St Christol
		Sommières	Raphèle Les Arles	St Georges d'Orques
		St Gilles	Redessan	Teyran
		St Martin De Crau	Remoulins	Uchaud
		St Mathieu De Tr	Rognonas	
		St Rémy de Pce	Salin De Giraud	
		Vendargues	St Andiol	
		Vergèze	St Chaptès	
		Villeneuve les Maguelonne	St Etienne Du Grès	
			St Genies des Mourgues	
			St Laurent d'Aigouze	
			Tarascon	
			Uzès	
			Vallabrègues	
			Vestric-Candiac	

ANNEXE 5 : LIMITATION DU NOMBRE DES RASETEURS EN PISTE

Catégories de piste	Raseteurs				Tourneurs	
	As		Avenir/Honneur		As	Av/Hon
	Mini du groupe 1	maxi	mini	Maxi		
A	6		6	8	5	4
B	6		6	8	5	4
C	5		5	8	4	4
D	5		5	7	4	4
E	5		5	7	4	2

Dans les courses aux As, il est laissé le choix à l'organisateur du nombre de raseteurs sans minimum ni maximum. Seule obligation au moins 6 raseteurs invités du groupe 1 dans les pistes A et B et 5 raseteurs invités du groupe 1 dans les pistes C - D - E et quel que soit le nombre de raseteurs invités, la possibilité d'un entrant est toujours maintenue. Si le quota n'est pas atteint, le coefficient de la course est réduit de 0.5, sauf pour les journées à 3 ou 4 courses aux AS et pour les journées où le quota est neutralisé par la cellule compétition suite à un nombre trop important de raseteurs blessés du groupe 1.

Dans les courses Avenir et Honneur, voir tableau ; concernant les entrants, 1 au-delà du maximum. Si le nombre d'invités n'atteint pas le maximum, le nombre d'entrants possible peut aller jusqu'au nombre d'invités maximal mais pas au-delà. Exemple : 6+2 en A et B ; 5+3 ou 6+2 ou 7+1 en C ; 5+2 ou 6+1 en D et E.

NB –

1) Dans les catégories A, B et C, le Maxi de raseteurs invités fixé ci-dessus pourra être dépassé à la convenance de l'organisateur, dans ce cas-là, il y aura toujours la possibilité d'un entrant en plus des invités.

Seuls les organisateurs de la Cocarde d'Or d'Arles peuvent sans limitation faire entrer en piste les raseteurs des catégories du groupe 1,2 ou 3 ainsi que 10 tourneurs répartis équitablement entre les droitiers et les gauchers.

2) Les courses seront reconnues et homologuées par la FFCC à condition que le nombre d'invités minimum soit respecté.

3) Concernant les entrants, si un ou plusieurs invités sont absents au moment de la capelado, ou s'il y a un blessé qui avant l'entracte a remis à la présidence un certificat de lésion l'autorisant à quitter la piste, la place est ouverte à un ou plusieurs entrant(s) à hauteur du nombre des absents ou blessé(s).

LIMITATION COURSES DE LIGUES ET AUTRES

Courses	Stagiaires / Raseteurs	Tourneurs
Ligues	Pistes citées à l'article 202 = 8 stagiaires	2
	Autres pistes = 6 stagiaires	
Vaches cocardières	Pistes A, B ou C selon le quota Avenir/Honneur Autres pistes = 6 raseteurs + 1 entrant.	4
TJ – TN – Etalons	Pistes A, B ou C selon le quota Avenir/Honneur Autres pistes = 6 raseteurs + 1 entrant.	2